

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 OCTOBRE 2022

N° 2022-063

L'an deux mil VINGT DEUX, le DEUX du mois de SEPTEMBRE, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie de Sainte Marguerite Sur Mer en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier de CONIHOUT, Maire.

Date de Convocation :

07/10/2022

Etaient présents : Messieurs Olivier de CONIHOUT, Francis LEGROUT, Jean-François DEROIDE, David PETITON, Philippe BOSQUET, Christophe TIRARD, Mesdames Véronique DEPREUX, Christine MOUQUET, Catherine CORNILLOT

Date d’Affichage :

10/10/2022

Nbre de Conseillers :

En Exercice : 11

Présents : 9

Votants : 11

Absents excusés : Madame Brigitte GAUTHIER-DARCET, Monsieur Philippe HERITIER

Pouvoirs :

- Madame Brigitte GAUTHIER-DARCET à Monsieur Philippe BOSQUET  
- Monsieur Philippe HERITIER à Monsieur Francis LEGROUT

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-François DEROIDE

## **OBJET : DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE**

Suite à plusieurs signalements de fissures sur des habitations de la Résidence Les Belles Etentes, un courrier du secrétariat a été distribué à tous les administrés de ce secteur afin d'évaluer le nombre de logements touchés.

Compte-tenu du sol argileux, de l'absence de précipitations et des températures élevés durant plusieurs mois, 11 habitants nous ont fait part de fissures sur leurs habitations.

Monsieur le Maire sollicite l'accord des membres du Conseil afin de transmettre à l'Etat la demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle afin de faciliter les démarches des administrés auprès de leurs assurances.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent la transmission de la déclaration.

Certifié exécutoire compte tenu de la publication et de la transmission en Préfecture le

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le registre dûment signé

**Le Maire**

**Olivier de CONIHOUT**

